AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0264
FR0000039109-FS0192

9 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2026, complété par un courrier reçu le 6 mars, la société Pégase 53[1] (Les Hêtres, BP20, 53810 Change) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 3 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir, à cette date, 564 407 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 1 128 814 droits de vote, soit 7,18% du capital et 8,46% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, le groupe familial Séché **n'a franchi aucun seuil** et détenait, au 3 mai 2025, 5 423 892 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 10 847 784 droits de vote, soit 69,03% du capital et 81,32% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	1	ns	2	ns
Maxime Séché	1	ns	2	ns
Groupe Séché[3]	4 859 483	61,84	9 718 966	72,86
Pégase 53[1]	564 407	7,18	1 128 814	8,46
Total groupe familial Séché	**5 423 892**	**69,03**	**10 847 784**	**81,32**

Le groupe familial Séché a précisé détenir, au 1er mars 2026, 5 423 893 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 10 847 786 droits de vote, soit 69,03% du capital et 81,32% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	1	ns	2	ns
Maxime Séché	2	ns	4	ns
Groupe Séché[3]	4 859 483	61,84	9 718 966	72,86
Pégase 53[1]	564 407	7,18	1 128 814	8,46
Total groupe familial Séché	**5 423 893**	**69,03**	**10 847 786**	**81,32**

[1] Détenue à 60% par la société Groupe Séché (elle-même contrôlée par le groupe familial Séché), le solde étant détenu par Unexo (une société d'investissement du Groupe Crédit Agricole).
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 857 732 actions représentant 13 339 535 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société dont le capital est détenu par le groupe familial de M. Joël Séché dont (i) 1 action de préférence, 3 actions ordinaires et l'usufruit de 405 110 actions Groupe Séché détenues par M. Joël Séché, (ii) 1 action de préférence, 135 037 actions ordinaires et la nue-propriété de 202 555 actions Groupe Séché détenues par M. Guillaume Séché, et (iii) 1 action de préférence, 135 037 actions ordinaires et la nue-propriété de 202 555 actions Groupe Séché détenues par M. Maxime Séché. Il est précisé que les droits de vote détenus par l'usufruitier seront statutairement limités aux décisions collectives relatives à l'affectation du résultat de l'exercice de Groupe Séché.
[4] Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 13 339 942 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.